

Compte rendu du Conseil Municipal Jeudi 13 janvier 2011 à 18h30

Présents :

Monsieur FESQUET Pierre, Maire

Mesdames : LAUZE Marie-Christine, CHOQUET Christine, JULLIAN-CHAMBOULEYRON Sylvie,

Messieurs : GODE Philippe, DIVOUX Etienne, FAURE François, PASCAL Jean-Pierre, RIGAL Frédéric, DELEMAR Hugues.

Absent excusé : VEDRINES Jean-Luc

Secrétaire de séance : DIVOUX Etienne

Compte-rendu du Conseil Municipal du Jeudi 09 Décembre approuvé à l'unanimité.

Délibération modificative sur budget AEP 2010, en raison de certains emprunts à taux variables, la somme de 4 € a dû être créditée pour le remboursement du capital.
Votée à l'unanimité.

Délibération :

Mr Gazagnaire n'a pas fait parvenir dans les délais la proposition écrite de cession de la voirie dont il est toujours propriétaire. La délibération est ajournée.

Demande de rétrocession par la commune à la famille DUGUA de la voie communale qui dessert le hameau d'Arbousses Haut sur les 200 derniers mètres et le chemin communal qui traverse le mas et se prolonge jusqu'au ruisseau.

Le conseil à l'unanimité refuse de déclasser la voirie sur la partie qui est répertoriée dans les voies communales.

Pour la voie qui est située après les habitations, le conseil n'envisage pas de cession simple mais est prêt à réfléchir à une proposition d'échange qui permettrait de ne pas enclaver les parcelles situées au delà de la propriété de Mr Dugua et qui sont accessibles par le ruisseau. (les parcelles de l'ONF sont actuellement accessibles par le D.F.C.I de la Carrière).

Acquisition du petit local situé à Saint Roman de Tousque, propriété de l'ERF, qui sert d'entrepôt à l'association « Saint Roman en fête » et à la commune.

Après une procédure qui a duré environ 10 années, l'association culturelle est désormais autorisée à céder ce local. Leur courrier mentionne la cession de la parcelle C 504, or il s'avère que le temple est inclus dans cette parcelle. La commune va en informer l'association culturelle.

Village de vacances de St Roman :

Les agents intercommunaux effectuent des travaux de peinture extérieure. Des travaux sur la toiture de 3 gîtes avec reprise des plafonds (isolation et lambris) et le nettoyage de la totalité des couvertures nécessitent l'intervention d'une entreprise, des devis sont demandés.

Monsieur le maire donne lecture de la réponse de M. Saint-Léger, député, au collectif « Education en Cévennes ».

Pour clôturer la séance, 2 DVD sont projetés concernant :

- L'accueil dans le Pays Gorge Causses Cévennes
- Le plan communal de sauvegarde

Pour faire face aux risques qui peuvent survenir sur la commune (incendies, inondations, épisodes neigeux exceptionnels,...), une cellule communale est constituée et travaillera à l'élaboration du PCS (Plan communal de sauvegarde).

La séance est levée à 20h30.



Saint-Roman-de-Tousque, vu sous un angle inhabituel